

Décision

Générale

colonial

Décision n° 198 Décisions concernant les Ministères

n° 198

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

18 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour à destination de Tours (Indre-et-Loire), 192, boulevard Tonnellé, est acéordé à M. Bougon (Jean), Chef d'atelier contractuel des Travaux publics, dont le contrat arrivé à expiration n'est pas renouvelé. M. Bougon, qui aura accompli le 29 février 1960, un séjour effectif et ininterrompu de 26 mois, dans le Territoire, aura droit à une indemnité compensatrice de congé payé égale à 6 mois 15 jours de salaire. M. Bougon, classé au groupe IIT, voyagera accompagné de sa femme par première occasion maritime ou aérienne selon les possibilités, à partir du 29 février 1960. La dépense est imputable sur le budget local.